

immigrants et, dans l'affirmative, a) combien, b) à quelle date ont-elles été terminées, c) quels en sont les titres, d) qui les a rédigées et e) seront-elles publiées?

4. Recueille-t-on, deux fois par an (en février et en novembre), des renseignements sur les immigrants pour les publier en appendice à l'enquête mensuelle sur la main-d'œuvre et, dans l'affirmative, le public y a-t-il accès?

5. De 1966 à 1971 inclusivement, quelles sont les données statistiques complètes, par profession, relative aux immigrants parrainés et non-parrainés au Canada? (Document parlementaire n° 291-2/591).

N° 786—M. Lawrence

Quelles personnes demeurant dans le comté de Northumberland (Ontario), ou les organismes s'y trouvant établis ont reçu des subventions en vertu du Programme des initiatives locales en 1972 et quelles sont leurs adresses, quel est le but des subventions et combien a été versé dans chaque cas? (Document parlementaire n° 291-2/786).

N° 807—M. Latulippe

1. En ce qui a trait à la circonscription électorale de Compton, a) combien de projets d'initiatives locales ont été présentés et b) combien ont été acceptés par le ministère de la Main-d'œuvre et de l'Immigration?

2. Est-il possible d'obtenir la liste, a) des projets présentés et b) des projets acceptés? (Document parlementaire n° 291-2/807).

N° 1278—M. Rowland

1. a) Dans les flottilles des Forces armées canadiennes sur les côtes Est et Ouest (élément maritime), quels sont les noms, classe et type des navires en service et b) des navires en radoub?

2. Quelle est la durée utile prévue de la coque de chacun de ces navires?

3. Lesquels de ces navires ont présentement a) un effectif de guerre complet, b) un effectif de paix complet, c) un effectif suffisant pour aller en mer, d) un effectif insuffisant pour aller en mer?

4. Existe-t-il une réserve d'officiers et d'hommes capables d'armer les destroyers de la classe DDH280 qui ne sont pas encore en service ou bien faudra-t-il, à cet égard, puiser dans les équipages d'autres navires en service? (Document parlementaire n° 291-2/1278).

M. Reid, secrétaire parlementaire du président du Conseil privé, dépose la réponse aux ordres susdits.

Il est ordonné,—Qu'il soit déposé à la Chambre copie de toute la correspondance échangée entre le ministre de l'Industrie et du Commerce et les fabricants d'automobiles au sujet du prix des modèles 1973.—(Avis de motion portant production de documents n° 3—M. Broadbent).

Il est ordonné,—Qu'il soit déposé à la Chambre copie des études, analyses et rapports de toutes sortes déjà faits ou en train d'être faits par tout organisme, direc-

tion ou ministère de l'État touchant l'aménagement d'installations portuaires en eaux profondes sur la côte du Pacifique.—(Avis de motion portant production de documents n° 45—M. Leggatt).

L'avis de motion portant production de documents n° 122, ainsi conçu:

Qu'un ordre de la Chambre soit donné en vue de la production de copie du rapport d'évaluation du Programme d'Initiatives locales pour l'année 1972,

est appelé et, à la demande de l'honorable président du Conseil privé (M. MacEachen), est reporté par le Greffier à l'ordre relatif aux *Avis de motions (documents)*, conformément à l'article 48(1) du Règlement.

L'avis de motion portant production de documents n° 158, ainsi conçu:

Qu'un ordre de la Chambre soit donné en vue de la production de copie de toute la correspondance, étude, mémoire et ordonnance, etc. relativement à la fermeture du bureau de la Commission d'assurance-chômage, à Montmagny (Québec),

est appelé et, à la demande de l'honorable président du Conseil privé (M. MacEachen), est reporté par le Greffier à l'ordre relatif aux *Avis de motions (documents)*, conformément à l'article 48(1) du Règlement.

Il est résolu,—Qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence la priant de faire déposer à la Chambre copie du télégramme du 6 février 1973 et des lettres du 9 février 1973, du 31 mai 1972, du 15 mars 1972 et du 3 décembre 1972 de l'honorable Gérard Pelletier à M. Jean-Paul L'Allier.—(Avis de motion portant production de documents n° 189—M. Nowlan).

Il est ordonné,—Qu'il soit déposé à la Chambre copie de tous les procès-verbaux des réunions que le Comité exécutif du Comité de coordination des transports du Manitoba a tenues au sujet des installations ferroviaires de Winnipeg.—(Avis de motion portant production de documents n° 190—M. Rowland).

Il est ordonné,—Qu'il soit déposé à la Chambre copie de toute la correspondance échangée entre le Canadien-Pacifique et le président du Comité de coordination des transports du Manitoba.—(Avis de motion portant production de documents n° 191—M. Rowland).

Il est ordonné,—Qu'il soit déposé à la Chambre copie de toute la correspondance échangée entre le président du Comité de coordination des transports du Manitoba et les principaux expert-conseils dont le Comité a retenu les services.—(Avis de motion portant production de documents n° 192—M. Rowland).